Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260220-DCM2026_016-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 20 février 2026

Date de convocation :
12 février 2026

Date d'affichage :
12 février 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	10
Présents	8
Votants	8

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Philippe THOMAS, Maire.

Présents : Philippe THOMAS, Marie-Christine HELLO, Richard GLAUDEL, Gweltaz CORBEL, Floriane JUGÉ, Fabrice LE TROQUER, Marie-Josèphe TOQUET, Virginie VERRIER.

Absents : Glenn LIFFLER et Audrey ROUXEL (LE BAUDOUR), non excusés.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET

DCM2026/016 : APPROBATION DU DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES ENCEINTES DANS LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les problèmes de son lors de l'utilisation du micro dans la salle des fêtes proviennent de l'obsolescence des enceintes et de leur installation.

La société EXCEL AUDIO, située à Langueux, a été contactée. Le technicien s'est rendu sur place pour faire un état des lieux et nous a transmis son devis qui se monte à 2 934,33 € HT, soit 3 521,20 € TTC.

Ce devis comprend les enceintes, la récupération de notre micro et baie et la dépose des vieilles enceintes existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **N'APPROUVE PAS le devis de la société EXCEL AUDIO d'un montant de 2 934,33 € HT, soit 3 521,20 € TTC.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Philippe THOMAS